Rouge Emeraude

Bulletin du comité du pays malouin du Nouveau Parti Anticapitaliste

n°84
16 mai
2021

La Commune de Paris - 1871

La première expérience de pouvoir populaire et démocratique

Rassemblement -débat

organisé par le comité NPA du Pays Malouin

Vendredi 21 mai
à 18 heures
Parvis de la Médiathèque de Saint-Malo
(côté Gare)

Au moment où la crise de la société capitaliste, aggravée par la pandémie, plonge une partie de l'humanité dans les difficultés, la misère et dans la souffrance, où l'inégalité sociale poussée à l'extrême provoque des révoltes comme celle des gilets jaunes, où nombreux sont les femmes et les hommes qui cherchent une alternative à ce monde injuste et barbare, **l'expérience la Commune de Paris de 1871 reste incontournable**. Les enseignements de cette révolution écrasée dans le sang gardent leur actualité, en particulier la tentative de mettre sur pied un pouvoir démocratique émanant de la population laborieuse et contrôlé par elle.

Le comité du pays malouin du Nouveau Parti Anticapitaliste a souhaité célébrer le 150ème anniversaire de cette expérience d'émancipation et de pouvoir populaire, en faisant appel à l'historienne **Ludivine Bantigny**, autrice du livre *La Commune au présent* afin de débattre avec elle de l'actualité de La Commune.

Cette initiative se déroulera en extérieur, dans le respect des prescriptions sanitaires en vigueur. Nous communiquerons, le cas échéant, un lieu de repli, si les conditions météorologiques sont défavorables.

HONTE AU GOUVERNEMENT FRANCAIS POUR SA COMPLICITÉ AVEC LA RÉPRESSION COLONIALE MENÉE PAR ISRAËL EN PALESTINE

Depuis plusieurs semaines, les forces armées israéliennes et les colons multipliaient les agressions à l'encontre des Palestinien (ne)s des quartiers de Jérusalem Est, Sheik Jarrah et Silwan, menaçant les habitants d'expulsion et de destruction de leurs maisons, ce qui s'inscrit dans la politique de judaïsation de cette partie de la ville.

Face à la mobilisation des habitants palestiniens de ces quartiers et de leurs soutiens, les autorités israéliennes ont envoyé la police et l'armée pour exercer une forte répression sur les manifestants.

Le vendredi 7 mai, l'armée israélienne a pénétré, en armes, sur l'Esplanade des mosquées où 70.000 fidèles étaient rassemblés pour la prière du vendredi de fin de ramadan. La panique a occasionné des centaines de blessés. L'armée a pénétré de force dans la mosquée Al Aqsa et lancé des bombes lacrymogènes. Depuis, le harcèlement des habitants de Jérusalem Est et les violences n'ont cessé de s'accroître.

Les habitants de Gaza (qu'il ne faut pas tous identifier au Hamas islamiste), en soutien aux cisjordaniens de Jérusalem, ont tiré des roquettes en direction des territoires israéliens. On connaît la portée limitée de ces projectiles, arrêtés aisément, pour la plupart, par le "bouclier anti-missiles" installé par Israël ! La réponse, immédiate, de l'état hébreu, se résume à un déluge incessant de bombardements extrêmement destructeurs, en vies et en infrastructures, sur les Gazaouis, depuis le 10 mai. Aujourd'hui, 16 mai, nous en sommes à près de 200 morts palestiniens et 9 Israéliens.)

A Saint-Malo, 15 mai 2021, à l'appel de AFPS, soutenue par le NPA et plusieurs autres organisations, une centaine de malouin(e)s ont affirmé leur solidarité avec le peuple palestinien et avec les Israëliens qui s'opposent à cette répression sanglante

Et pourtant… en France, le ministère des Affaires étrangères, bien que reconnaissant comme illégale la colonisation, renvoie dos à dos les Palestiniens et l'état d'Israël, appelant "*l'ensemble des acteurs à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute provocation pour permettre un retour au calme dans les plus brefs délais*"… Comme ventre mou, on ne peut mieux faire !!!

Et pourtant, en France, le 13 mai, E. Macron a "fermement *condamné les tirs revendiqués par le Hamas et d'autres groupes terroristes*", qui mettent "*en grave danger la population de Tel-Aviv*" et nuisent "*à la sécurité de l'État d'Israël*".

Et pourtant… en France, le 12 mai, le président de l'Association France Palestine Solidarité, Bertrand Heilbronn a été arrêté et mis en garde à vue, à la sortie du ministère de l'Europe où il avait été reçu par un représentant du ministre au sein d'une délégation de parlementaires et de représentants associatifs et syndicaux. Est-ce drôle de relater que ce sont les mêmes policiers qui avaient escorté la délégation, qui ont arrêté B. Heilbronn à la sortie de l'entretien au motif qu'il était l'organisateur d'un rassemblement interdit qui se déroulait dans le calme au même moment.

Suite dernière page

Dans ce numéro, nous poursuivons notre série d'articles sur la Commune de Paris, dont nous honorons le 150ème anniversaire.

Célébrons la Commune de Paris

VII. LA COMMUNE ANTICAPITALISTE

La Commune de Paris se pose dès sa proclamation comme une collectivité ayant compétence sur tous les champs politique, militaire, économique, social…Composée sociologiquement d'un fort contingent prolétarien, elle prend en l'espace de quelques semaines, un nombre significatif de mesures bousculant l'ordre économique et social établi. Qu'on en juge :

Prenant la suite du moratoire sur les loyers, institué en septembre 1870 par le gouvernement de la défense nationale, par un décret du 29 mars 1871, la Commune, « *considérant que la propriété fasse sa part de sacrifices* », **suspend le paiement des loyers d'octobre 1870 à juin 1871**, étend cette mesure aux garnis ce qui revient à déposséder les propriétaires de leurs biens pendant plusieurs mois. Il s'agit indiscutablement d'une **mise en cause du droit de propriété**, ce que confirme d'ailleurs quelques semaines plus tard (25 avril) un décret autorisant la réquisition de locaux abandonnés depuis le 18 mars pour loger réfugiés, étrangers et parisiens dont la demeure a été endommagée par les bombardements prussiens ou versaillais.

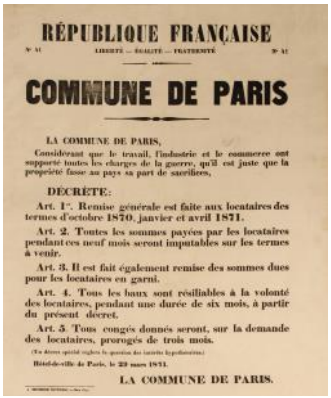

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMMUNE DE PARIS

LA COMMUNE DE PARIS,

Considérant que le travail, l'industrie et le commerce ont supporté toutes les charges de la guerre, qu'il est juste que la propriété fasse au pays sa part de sacrifices,

DÉCRÈTE:

Art. 1er. Remise générale est faite aux locataires des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871.

Art. 2. Toutes les sommes payées par les locataires pendant ces neuf mois seront imputables sur les termes à venir.

Art. 3. Il est fait également remise des sommes dues pour les locataires en garni.

Art. 4. Tous les baux sont résiliables à la volonté des locataires, pendant une durée de six mois, à partir du présent décret.

Art. 5. Tous congés donnés seront, sur la demande des locataires, prorogés de trois mois.

(Un décret spécial règlera la question des loyers hypothécaires.)

Hôtel-de-ville de Paris, le 29 mars 1871.

LA COMMUNE DE PARIS.

Le même 29 mars, **un décret suspend la vente des objets déposés aux Monts-de-Piété** (institutions privées qui faisaient du profits en prêtant sur gages à des taux usuraires) et accorde la restitution gratuite des objets de première nécessité (vêtements, matelas, sommier…) gageant un prêt inférieur à 15 F

Le 12 avril, la Commune décide de prolonger le **moratoire sur les échéances (dettes)** repoussant les règlements sur 12 trimestres (sans intérêts) après avis des sociétés ouvrières et des chambres de commerce et d'industrie.

Le 16 avril, la Commune décrète **l'expropriation des ateliers abandonnés** par les patrons qui ont fui, ceci au bénéfice de coopératives et associations ouvrières qui reprendront leur exploitation. L'objectif est de montrer qu'il est possible d'organiser le travail et la production sans patrons, les élus de la Commune étant persuadés que par la contagion de l'exemple, il est possible de retirer le pouvoir économique aux capitalistes. Ainsi, la Commune procure du travail à de nombreuses associations comme les coupeurs de chaussure (Xème), la société des Fondeurs, la société des fondeurs en suif, l'association de mécanique de précision, l'association coopérative de la métallurgie, l'association générale des ouvriers tailleurs, l'association générale typographique…

Le 27 avril, la Commune oblige les sociétés de chemins de fer qui avaient cessé le paiement de leurs taxes à reprendre leurs règlements, y compris l'arriéré (2 millions de francs), et l'impôt du 10ème sur les voyageurs et les transports à grande vitesse.

Au-delà de ces mesures qui participent de l'utopie sociale que portent les élus socialistes de le Commune, plusieurs décisions attestent de leur volonté de faire émerger un droit du travail face à l'exploitation et l'arbitraire capitaliste.

Un décret du 2O avril fait ainsi droit à une revendication des **ouvriers boulangers** et prononce l'interdiction **du travail de nuit** dans cette corporation.

Le 20 avril également, la Commune supprime les **bureaux de placement** de main-d'œuvre, monopoles florissants agissant comme des « négriers « et les remplace par des bureaux municipaux.

Un arrêté de la Commune du 27 avril interdit les **amendes et retenues sur appointements et salaires** au motif que ces sanctions pécuniaires constituent *une perte réelle pour l'employé et l'ouvrier* et *qu'en droit rien n'autorise ces prélèvements arbitraires et vexatoires.*

Par un décret du 12 mai concernant les marchés de la Commune, les cahiers des charges des entreprises doivent indiquer « ***le prix minimum du travail à la journée ou à la façon à accorder aux ouvriers et ouvrières*** *chargés de ce travail* ». C'était instaurer le salaire minimum !

Autant de signes qui marquent la volonté des dirigeants communeux de s'attaquer au « tout-libéral »et de construire un nouvel ordre social et économique. Pour autant, on ne peut faire silence sur un aspect des choix de la Commune, celui consistant à rester, comme le dit Lissagaray, l'un de ses acteurs et historiens, « *en extase devant la caisse de la haute bourgeoisie qu'elle avait sous la main* ».

Rappelons, en effet, qu'alors que le gouvernement de Thiers, les ministères et les administrations centrales ont fui Paris le 18 mars, la **Banque de France** demeure sur place. Et qu'elle continue à jouer son rôle de pivot du système de crédit tant pour le compte du gouvernement versaillais que pour la Commune. C'est à ce titre qu'elle fournit le numéraire nécessaire au paiement des soldes de la garde nationale, des traitements des employés, des pensions tout en versant des sommes très importantes au gouvernement de Versailles et notamment la fameuse indemnité réclamée par les prussiens dans le cadre du traité de paix.

La Commune n'a pas jugé utile de **prendre le contrôle de cette institution** et suivant en cela Charles Beslay, proudhonien convaincu, et « délégué aux finances », elle a fait le choix « *de respecter la Banque de France, comme propriété privée appartenant à des actionnaires, et comme établissement privilégié émettant au nom de l'État des billets de banque ayant le cours de la monnaie et comme ressource financière pouvant venir en aide à la Commune pour le paiement régulier de ses bataillons* ».

Ce choix a constitué une erreur funeste ainsi que l'écrit l'économiste et camarade Eric Toussaint (www.cadtm.org/La-Commune-de-Paris-la-banque-et-la-dette): car « *une délégation du gouvernement de Thiers se rendit à Francfort début mai 1871 pour obtenir de Bismarck les moyens d'écraser la Commune. Bismarck répondit qu'il fallait le plus vite possible* ***effectuer le paiement des premières échéances de la dette*** *et, que pour créer les conditions permettant la victoire, il était d'accord de permettre à Thiers d'utiliser, pour attaquer Paris, la partie de l'armée française jusque-là prisonnière des Prussiens* ». Versailles tira donc sur la Banque de France des prélèvements massifs, 10 à 20 fois plus importants que ceux de la Commune, qui laissa faire…

De même, le temple du capitalisme, la **Bourse**, a repris son fonctionnement le 28 mars et la Commune n'a pris aucune mesure contre ce sanctuaire et les cours se sont maintenus. Idem pour le **service de la monnaie** géré par l'ouvrier bronzier Zéphirin Camélinat, en ce sens où la Commune ne prit pas les moyens (à la Banque de France) de battre sa propre monnaie

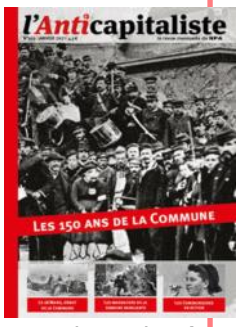

Certes la Commune a agi en permanence dans un contexte d'urgence et de cohabitation de plusieurs courants socialistes (fédéralistes proudhoniens, fouriéristes, autogestionnaires, collectivistes, blanquistes, communistes marxistes, communistes libertaires….), certes les possédants ne lui ont pas facilité la tâche, un grand nombre de patrons ayant fui Paris après le 18 mars, chargeant leurs gérants de désorganiser la production et de saboter l'expérience révolutionnaire en cours. Mais cette frilosité voire cette abstention à agir sur le système financier aura été l'une des causes de sa défaite.

Mais n'est ce pas aussi une cause de l'échec d'autres expériences qui se sont opposées ou ont voulu renverser le capitalisme et donc, une leçon qu'il faut absolument tirer ? DB

BREVES DE PONTONS

Du coté de la mairie, toujours ***silence radio*** sur le projet de mise en place du réseau de *citoyens « référents »*… La question n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Saint-Malo, le 20 mai. Le sera-t-elle le 17 juin ?

Ce manque d'empressement de M. Lurton signifie-t-il que le projet a du plomb dans l'aile ou que la mairie tirerait les leçons de ce qui s'est passé à Saint-Briac où le maire a renoncé devant la mobilisation de la population ?

Raison de plus pour poursuivre et amplifier la collecte de signatures exigeant l'abandon du projet, concrétisée par la pétition initiée par la coordination « Le Monde d'Après ». On peut y souscrire par **https://www.change.org/p/monsieur-le-maire-de-saint-malo-non-aux-citoyens-r%C3%A9f%C3%A9rents-%C3%A0-saint-malo.**

Des séances de signatures sont organisées sur les marchés et les quartiers de la ville.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Camarades du PCF, qu'allez-vous faire dans la galère de la majorité départementale sortante ?

J.L. Chenut, le président sortant (socialiste) du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine se félicite d'avoir conclu un accord avec le PCF et les radicaux pour tenter de renouveler son mandat…Et il peut en effet se féliciter d'avoir trouver des alliés afin de valoriser son bilan, qui dans notre secteur malouin, n'est pas franchement reluisant.

Rappelons simplement à ceux qui sont un peu éloignés des quartiers populaires de la Découverte—Bellevue et des communes limitrophes de Saint-Malo que c'est l'équipe JL Chenut—F. Pichot qui a pris **la décision de fermer de collège Surcouf** en juin 2016. Il nous semble qu'à l'époque le PCF et bien d'autres à gauche (y compris nous et même P. Site) s'opposaient fermement à cette casse du service public d'éducation...au profit du privé. Seul S. Perrin se singularisait en tentant de dédouaner la majorité du Conseil Départemental dans laquelle siégeait ses amis radicaux en essayant de reporter la responsabilité de cette fermeture sur la droite malouine. Ce qui, certes, n'était pas totalement infondé sur le temps long, mais simplement hors sujet à l'époque.

Aujourd'hui, ces camarades du PCF sont embarqué.es dans cet attelage improbable avec les mêmes élu.es socialistes sortant et les mêmes partis (PS, radicaux) qui constituaient la majorité d'alors et qui ont voté la fermeture de ce collège, équipement essentiel pour ces quartiers populaires.

C'est précisément ce type de politique et d'attitude qui pousse les habitants et les jeunes des quartiers populaires dans les bras de l'extrême-droite.

Les militant.es malouins du PCF auraient-ils pu faire autrement que perdre leur boussole au point de se jeter dans cette tambouille strictement électoraliste ? On peut le penser lorsqu'on voit le discours que tiennent leurs camarades dans le canton de Fougères 2 (non liés par l'accord départemental avec le PS) qui ne se privent pas, par exemple et à juste raison, de réclamer davantage d'efforts sur les collèges, sur les transports en commun et sur l'accueil des migrants et des personnes vulnérables.

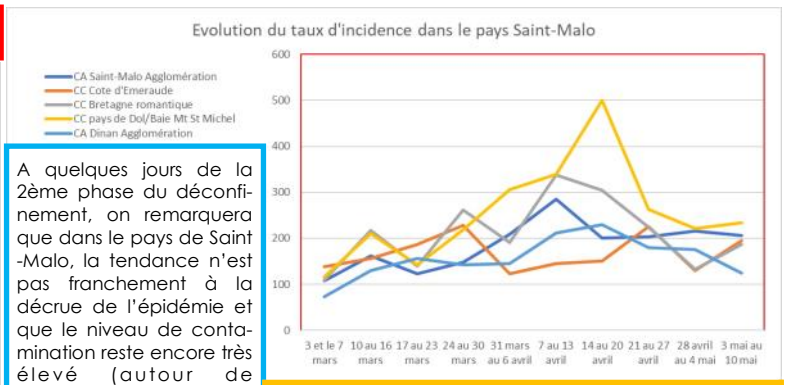

A quelques jours de la 2ème phase du déconfinement, on remarquera que dans le pays de Saint-Malo, la tendance n'est pas franchement à la décrue de l'épidémie et que le niveau de contamination reste encore très élevé (autour de 200/100.000h sauf à Dinan-Agglo).
Pas encourageant !

Les vaccins, propriété mondiale ? c'est pas encore pour demain

L'annonce de Biden, qui s'est dit favorable à la levée des brevets sur les vaccins, a surpris.

Jusque-là, les Etats unis avaient toujours défendu la propriété privée des brevets qui permet aux grands labos de réaliser des profits considérables. On ne peut évidemment que se réjouir de cette prise de position : elle montre que ceux qui, comme le NPA, revendiquent que **les découvertes scientifiques comme les vaccins soient considérés comme propriété de l'humanité et non d'une poignée de capitalistes** sont loin d'être des utopistes. Des gouvernements ont toujours été capables de prendre des décisions contraignantes à l'encontre de certains capitalistes dans l'intérêt général du capitalisme. On peut citer pour exemple les nationalisations de 1945 par De Gaulle. Dans le cas présent, il est évident qu'il est bien difficile de venir à bout de la crise sanitaire sans éradiquer la pandémie dans le monde entier, car des variants peuvent revenir dans les Etats les plus riches. L'égoïsme sanitaire a des limites.

Mais, il serait naïf de croire que Biden va vraiment s'en prendre à l'industrie pharmaceutique, alors que celle-ci a apporté 3,3 millions de dollars de subventions à sa campagne électorale ! Rien ne dit qu'il n'y aura pas des compensations financières. On ne peut ignorer non plus que ces annonces entrent dans le cadre d'une guerre de propagande, en particulier avec la Russie et la Chine qui ont commencé à distribuer leurs vaccins dans divers pays, dont des pays pauvres, mais aussi avec l'Europe. Cette propagande fait partie du soft power étatsunien.

Rien n'est joué

De plus, la question est loin d'être réglée. D'une part, il ne s'agit que d'une proposition avancée par les Etats unis devant l'OMC (l'organisation mondiale du commerce). Si Macron s'est hypocritement rallié à la proposition de Biden, d'autres Etats s'y opposent, telle l'Allemagne. Les lobbies pharmaceutiques s'activent. On ignore quels vont être les résultats de ces négociations. L'un des prétextes avancés par l'industrie pharmaceutique pour refuser cette mise en commun des connaissances scientifiques, c'est qu'elle dissuaderait les industriels d'investir dans la recherche, car ils redouteraient de ne pas rentabiliser leurs investissements. Or les Etats subventionnent grassement ces recherches, alors que les labos ont tendance à ne s'intéresser qu'aux maladies les plus rentables.

La mobilisation doit donc se poursuivre pour exiger :

- La suppression des brevets sur les vaccins et pas seulement de ceux qui concernent le Covid,
- La réquisition des grands labos pharmaceutiques sous le contrôle de leurs salariés,
- La planification de la production de vaccins et médicaments à l'échelle mondiale en fonction des besoins de santé des populations et non du profit.

Notre santé est trop précieuse pour la laisser entre les mains des capitalistes de l'industrie pharmaceutique.

Ce numéro de *Rouge Emeraude* est un supplément à *l'Anticapitaliste* n°568

L'agression du 1er mai contre la CGT
Escalade, provocation ou attaque préméditée ?

Cela fait maintenant des années que les grandes manifestations donnent lieu à des incidents violents, non seulement entre la police et les manifestants, mais parfois entre les « autonomes » et les blacks blocs d'une part et les services d'ordre syndicaux d'autre part.

La tactique de certains groupes consiste en effet à essayer de déclencher des affrontements qui contraindraient des manifestants qui ne sont pas venus pour cela à se battre, leur objectif étant de **transformer plus ou moins systématiquement les manifestations en émeutes**. Ils rencontrent d'ailleurs la sympathie de jeunes et de moins jeunes qui veulent en découdre à tout prix.

Cette situation est particulièrement délicate à gérer pour les services d'ordre (SO) qui doivent protéger les manifestants. D'où ces frictions régulières. Pourtant, jamais on avait vu jusqu'à présent une attaque aussi violente, haineuse et déterminée que celle dont a été victime le SO de la CGT le premier mai à Paris, au point qu'une vingtaine de ses militants ont été blessés, dont certains gravement.

La préfecture de police a largement contribué à envenimer les choses en bloquant la place de la Nation pour empêcher la CGT de l'évacuer. Auparavant, la manifestation avait déjà subi plusieurs charges policières. Certains cortèges comme celui de Lutte Ouvrière avaient été insultés par des groupes d'individus inconnus.

Aujourd'hui, les agresseurs ne sont toujours pas identifiés. Il y avait sans doute parmi eux des éléments divers, confus, voire complotistes, réunis par leur hostilité à la CGT. Mais on ne peut exclure que des individus d'extrême droite et/ou des policiers infiltrés aient été présents parmi eux, même si on ne peut affirmer formellement que cette véritable souricière était coordonnée avec les forces de police

Cette attaque sans précédent récent n'est pas anecdotique. Quelles que soient les critiques qu'on peut adresser à la direction de la CGT ou même au comportement de son SO, elles ne peuvent en aucun cas justifier une telle agression. Les militants présents ont d'ailleurs eu le sentiment d'avoir affaire à **une véritable attaque fasciste.**

Le NPA exprime donc toute sa solidarité envers les militants agressés. Mais, au delà de cette solidarité indispensable, il faut réfléchir à la façon d'éviter que de telles attaques puissent se reproduire. Car ce n'est évidemment pas sur la police qu'il faudra compter pour protéger les manifestations alors que le gouvernement s'applique à les interdire et à les décourager par tous les moyens.

Pour prendre contact avec le comité NPA du pays malouin:
npasaintmalo@gmail.com

Suite de la première page

Et pourtant… en France, le 13 mai, le ministre de l'Intérieur a annoncé vouloir interdire les manifestations prévues le 15 mai, en solidarité avec le peuple palestinien.

Et encore… en France, le 14 mai, le même ministre de l'Intérieur en rajoute dans l'outrance en insinuant (très fort) que les manifestations en solidarité avec le peuple palestinien sont des manifestations antisémites !!! Il maintient son interdiction de manifester à Paris, Marseille et quelques autres grandes cités.

Et enfin (provisoirement), le 15 mai, le préfet de police de Paris a mobilisé 4200 flics pour empêcher la manifestation qui avait été maintenue par quelques organisations déterminées, dont le NPA. Et si cette manif, éclatée sous la pression policière en plusieurs cortèges, a pu au final se dérouler et permettre l'expression indignée de nombreux jeunes, elle n'a pris à aucun moment un caractère antisémite. Et si il y a eu quelques frictions avec la police, souvent d'ailleurs à l'initiative de celle-ci, il n'y a pas eu de dégradations comparables à celles connues ces derniers temps.

A n'en pas douter, le gouvernement francais vient de démontrer en ces circonstances et une fois de plus, et son caractère autoritaire, et sa complicité avec l'état d'Israël, à sa politique d'apartheid et de négation des droits démocratiques et nationaux des PalestinienEs.

Le NPA affirme sa solidarité avec les PalestinienEs en lutte et rappelle qu'aucune « solution juste » ne pourra être trouvée sans la satisfaction de l'ensemble de leurs droits : fin de l'occupation civile et militaire, égalité des droits, droit à l'autodétermination et droit au retour. Le soutien à l'État d'Israël doit cesser ! Ce dernier doit au contraire être sanctionné et rendu comptable de ses crimes. C'est tout le sens de la campagne BDS (Boycott-désinvestissement-sanctions), dont le développement et le renforcement, en l'absence de toute autre forme de sanction et de pression, demeure une nécessité.

Le NPA sera partie prenante, comme à Saint-Malo le 15 mai, des diverses initiatives de soutien aux PalestinienEs .

Saint-Malo, 15 mai 2021

NPA
NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE

N'hésitez pas à faire part de ce bulletin à vos collègues, parents, ami.es, à visiter notre site internet départemental et à discuter avec nous sur notre page facebook:
http://www.anticapitaliste-35.org
http://www.facebook.com/npaSaintMalo